



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	14	16

Objet :**Vente d'un immeuble 1 rue des 3 aveugles**

L'an deux mille vingt-trois, et le dix-neuf juillet le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER.

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Présents : Florian BOISSIN, Nicolas CARTAILLER, Jacques CORCESSIN, Pierre DE QUEYLARD, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Carole GALINY, Sabine HUGUES, Corinne LEFEBVRE, Stéphane MATEO, Luc VINCENT, Elisabeth VIOLA, Roland VIOLA, Laure ZEROUALI.

Absents excusés : Eric GONNSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT.

Absentes représentées : Manon BLOQUE (procuration à Corinne LEFEBVRE) N'fissa BENSAID (procuration à Cécile FABRE)

Secrétaire de séance : Sabine HUGUES

Le maire rappelle que la commune est propriétaire de l'immeuble situé 1 rue des 3 aveugles, dans lequel il y a actuellement 2 locataires privés et un locataire public "office du tourisme".

Il présente l'état de dégradation de l'édifice nécessitant une complète rénovation (extérieure et intérieure).

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard et que dans ces conditions, il paraît très opportun de mettre en vente l'immeuble ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- **Autorise le maire** à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble.

Le secrétaire de séance,
Sabine HUGUES

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER

